



« La contrainte pénale, une sorte de médiation thérapeutique ? »



Association pour la Recherche et le Traitement des Auteurs d'Agressions Sexuelles

Frais de participation :

Adhérent : 150 € Non adhérent : 200 €

Cotisation : 45 €

Règlement par chèque obligatoire au moment de l'inscription à l'ordre de l'ARTAAS.

Aucune annulation sans demande écrite, jusqu'à 15 jours avant le début de la manifestation, ne donnera lieu à indemnisation

Nom - Prénom :

Profession :

Adresse personnelle :

.....

Tél :

Portable :

Mail :

Coordonnées professionnelles : Lieu, adresse, téléphone

.....

.....

.....
Votre employeur vous demande une convention de stage pour valider votre inscription ? Le cas échéant, précisez les coordonnées de l'organisme concerné :

.....

.....

Participation au repas du jeudi 9 juin 2011 au soir :

Oui Non

Participation au repas du vendredi 10 juin 2011 midi :

Oui Non

Renvoyez votre inscription au secrétariat de l'ARTAAS : Isabelle FACHE

123 rue de Reuilly 75012 PARIS

Tél. : 06 10 04 69 83 - Fax : 01 47 00 38 94

Courriel : artaas2008@gmail.com

Depuis la loi du 17 juin 1998, nous pensons au sein de l'ARTAAS l'articulation singulière du sanitaire psychiatrique avec le juridique et le social, qu'elle tente de mettre en œuvre avec entre autre l'injonction de soin.

Antérieurement, nous entendions parler de l'hygiène publique qui dans un souci du peuple et de son salut contraignait le sujet à des soins.

Aujourd'hui, avec cette loi, qu'en est il pour les auteurs de violences sexuelles que nous accompagnons lors de leur incarcération ou, après lors d'un temps d'obligation ou d'injonction de soin?

Ce soin doit-il faire partie de la démarche d'amendement que la société demande au sujet du fait de son délit ? Comment nous, soignants, pouvons-nous tenir notre fonction dans de tels dispositifs ?

Cette réponse pénale assortie de cette contrainte à penser peut-elle être considérée comme une forme de médiation positive, forme de réponse à la violence qui est l'une des modalités mortifère du lien à l'autre, mais qui n'en est pas moins un lien.

L'injonction de soin en regroupant le judiciaire et le soin peut-elle avoir pour fonction d'arrêter cette violence qui altère le lien à l'autre et créer les conditions de la construction d'un lien moins destructeur ? Pouvons-nous voir se décliner une véritable reprise du processus de subjectivation ?

Cette contrainte qui vient bouleverser notre pratique - voire la remettre en cause - peut-elle, si elle sait préserver sa dimension humaniste, se révéler être le chemin vers un soin authentique.

Chemin long et tortueux et qui sans cette contrainte n'aurait certainement pu exister, laissant bien souvent le patient seul face à ces réitérations et la répétition.

Faut-il accepter que cette contrainte devienne la condition nécessaire du soin en permettant une alliance thérapeutique et en favorisant la permanence du cadre tant souhaitée/redoutée par ces patients. Paradoxe insurmontable pour certains, vérité clinique quotidienne pour d'autres et de toutes les manières invitation à un véritable travail de création sans cesse renouvelé.

Voici quelques unes des questions que nous vous invitons à venir discuter avec l'aide d'un outil original (du théâtre social) pendant les journées nationales de notre association.

JOURNEES NATIONALES ARTAAS

09 et 10 juin 2011

« La contrainte pénale, une sorte de médiation thérapeutique ? »

Centre Régional de Documentation Pédagogique
11 Avenue Général Champon
38000 GRENOBLE

Tram A
Direction Denis Papin,
Station « Albert 1^{er} de Belgique »

Inscription au secrétariat ARTAAS : Isabelle FACHE

123 Rue de Reuilly 75012 PARIS

Tél : 06 10 04 69 83 FAX Fax : 01 47 00 38 94

Courriel : artaas2008@gmail.com

www.artaas.org

N° Siret: 40895480800049

N° agrément : 11 75 43590 75

Code APE : 9499Z

Coordination de la journée et

Référence régionale :

Edouard PRADEL

Tél. : 06.74.87.08.69

Jeudi 09 juin 2011

Matin

9 h 00 : Accueil

9 h 30 : Bernard Savin, Président ARTAAS, et Edouard Pradel, Infirmier, référent régional ARTAAS
« *Allocution de bienvenue – Présentation de la journée* »

10 h 00 – 11 h 45 : *EFFERVESCENCE SOCIALE*, avec la compagnie **Petits Pas Pour l'Homme**. Une animation interactive et participative pour faciliter le débat et éclaircir les modalités de la thématique abordée.

11 h 45 – 12 h 00 : Pause

12 h – 13 h 00 : *Définition des Sous Thématiques*

Après midi

14 h 30 – 16 h 15 : *Ateliers issus des sous thématiques*

16 h 30 – 17 h 30 : *Retour des groupes en plénière*

17 h 30 : Clôture de la journée

20 h 00 : Repas festif en périphérie de Grenoble (accès par tram A) (inclus dans les frais d'inscription)

Vendredi 10 juin 2011

Matin

9 h 00 - 11 h 00 : *Entre politique pénale et politique de soin, conférence-débat entre un soin contractualisé et des politiques de soins contraints*

- 1^{ère} partie : le bénéfice d'un certain cadre thérapeutique de contrainte, au travers de l'exemple du QICPAAS.

Bernard Savin

- 2^{ème} partie : les lois de la psychiatrie : une analyse anthropologique et historique des différentes lois depuis 1938 avec une analyse de l'ambiguïté du concept de LOI et de la légalité, aux sens sociologique et axiologique dans l'évolution de notre démocratie républicaine.

Jean-Marc Jouffe, Psychologue, Grenoble.

11 h 00 – 11 h 20 : Pause

11 h 30 – 12 h 30 : Conférence-débat autour de l'expérience pérenne, entre les premiers pas en matière de soins aux auteurs de violences sexuelles en France du Dr Claude Balier et ce qui se perdure de nos jours d'une relation humaine après un acte inhumain.

Caroline Legendre-Boulay, Psychologue, Melun
Pr. Bruno Gravier, Psychiatre, Lausanne

12 h 30 : Clôture des journées

13 h 00 – 14 h 00 : Repas

14 h 15 – 17 h 00 : Après midi réservée aux adhérents

Possibilité laissée aux autres de visiter
le centre documentaire du Centre Ressources
Claude Balier
CRIAAS, 9 Place Victor Hugo
04 76 50 45 71
Tram A, Arrêt Victor Hugo

Avec le partenariat
logistique du



Et l'aimable
complicité burlesque de

